

6 Les dispositions qui concernent l'aménagement et l'urbanisme

Statut de la disposition :

- C : Compatibilité
- R : Recommandation
- A : Action volontaire

Dispositions concernant l'aménagement

Numéro	Statut	Titre de la disposition	Actions visées par la disposition
112	A	Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement	Réalisation d'un guide sur l'articulation des procédures réglementaires lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement, avec le SAGE
113	A	Participer à la conception et à la promotion des démarches d'aménagement durable, comme vecteurs de diffusion des objectifs du SAGE	Participation des acteurs de l'eau aux instances d'élaboration des démarches d'aménagement durable ; et des acteurs de l'aménagement aux instances du SAGE
114	A	Poursuivre et développer les actions visant à former les aménageurs et les bailleurs à la prise en compte du grand cycle de l'eau, dans ses dimensions hydraulique, écologique et paysagère	Formation des aménageurs/bailleurs aux enjeux du grand cycle de l'eau ; animation/valorisation de journées/cycles de formation
121	A	Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage à l'échelle du territoire Marne Confluence	Elaboration d'un référentiel permettant de réconcilier l'eau et l'aménagement / urbanisme, au bénéfice des ressources en eau et des milieux via les paysages
124	R	Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans tous les projets d'aménagement	Valorisation de la qualité paysagère dans les projets d'aménagement
132	R	Mettre en œuvre des démarches exemplaires de gestion intégrée des eaux pluviales à la source lors de tous les projets d'aménagement et de rénovation urbaine	Limitation de l'imperméabilisation, voire sa réduction dans les secteurs en renouvellement urbain, par la mise en œuvre de dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales, dans le cadre d'une approche multifonctionnelle

Numéro	Statut	Titre de la disposition	Actions visées par la disposition
133	R	Améliorer la gestion des eaux pluviales sur l'existant	Mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales sur les espaces urbanisés existants
142	R	Intégrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution	Protection des zones humides dans les projets d'aménagement
222	C	Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité de la rivière	Maîtrise des rejets d'eaux pluviales issues de voiries soumis à la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.)
323	R	Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges	Intégration des exigences écologiques et paysagères dans les projets d'aménagement de berges
423	R	Mettre en œuvre une stratégie de maîtrise foncière pour permettre la restauration hydromorphologique des affluents	Mise en œuvre d'une maîtrise foncière via des procédures / démarches adaptées ou via les documents d'urbanisme
426	R	Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges	Intégration des exigences écologiques et paysagères dans les projets d'aménagement de berges
442	R	Etudier les possibilités de réouverture des anciens rus et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets	Identification des tronçons des anciens rus pour lesquels une réouverture est souhaitée ou envisageable, au regard notamment de l'urbanisation
512	A	Réaliser et mettre en œuvre un plan de vocation des espaces riverains sur la Marne et le Canal de Chelles	Apprécier les besoins économiques et sociaux et les espaces potentiels pour les mettre en œuvre sur les rives de la Marne
621	A	Mobiliser et coordonner les collectivités maîtres d'ouvrages « eau » notamment	Faire vivre les commissions thématiques et aider à la production des groupes de travail thématiques en lien notamment avec les

Numéro	Statut	Titre de la disposition	Actions visées par la disposition
		assainissement et « aménagement » autour des objectifs du SAGE	acteurs de l'aménagement ²¹¹
632	A	Aider les pétitionnaires et porteurs de projet, collectivités et aménageurs notamment, à respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux	Accompagnement des acteurs afin qu'ils intègrent au mieux les obligations réglementaires et les objectifs du SAGE
654	A	Inciter les acteurs de Marne Confluence à intégrer les principes et moyens d'action de la SLGRI Métropole Francilienne dans leurs interventions et leurs documents d'urbanisme	Intégrer les objectifs du SAGE, relatifs à la SLGRI, dans les documents d'urbanisme

Dispositions concernant l'urbanisme

Numéro	Statut	Titre de la disposition	Actions visées par la disposition
111	C	Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme	Modalités de participation de la CLE et de la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme
112	A	Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement	Création d'un outil interactif d'aide à l'information / orientation / décision permettant d'intégrer les données eau et les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
123	C	Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans les documents d'urbanisme	Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
131	C	Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE	Intégration des prescriptions des zonages pluviaux dans les PLU/PLUI (règlement notamment) et mise en annexe du zonage

Numéro	Statut	Titre de la disposition	Actions visées par la disposition
141	C	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
144	A	Consolider la trame verte et bleue du territoire en encourageant la création de milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux	Intégration dans les documents d'urbanismes d'objectifs et prescriptions visant à recréer des milieux humides
216	C	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les capacités effectives des dispositifs d'assainissement et les impacts cumulés que peuvent supporter les milieux récepteurs	Intégration des éléments clés de l'assainissement dans les documents d'urbanisme
313	C	Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et la qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne	Intégration de la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme
422	C	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme	Intégration des potentialités de restauration hydromorphologique des affluents dans les documents d'urbanisme ; opportunité de définition de marges de retrait des aménagements ou installation par rapport au lit du cours d'eau
441	R	Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme	Inscription des anciens rus dans les documents d'urbanisme
513	C	Identifier et formaliser la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme	Intégration de la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme